

Image not found or type unknown



Vente d'un bien lors d'une succession

Par **Marguerit**, le **21/06/2008** à **09:29**

Quand un bien est mis en vente lors d'une succession, quelle est la procédure (dans le cas présent : une voiture)
Qui décide du prix de vente?
Comment le bien est-il mis en vente concrètement?

Par **Visiteur**, le **24/06/2008** à **18:34**

Bonsoir,
En ce qui concerne le prix, c'est comme d'habitude, fonction de la cotation ou de l'offre et de la demande.
Joindre un certificat d'hérédité et les documents de cession doivent être signés par tous les ayants-droit ou par un seul s'il dispose d'une procuration notariée à cet effet.
Bien cordialement